



Pose de panneaux photovoltaïque, abus de confiance

Par **dgoon**, le **09/06/2013** à **11:10**

BONJOUR, J'AI une question
Le 7 FEVRIER UN DEMARCHEUR est venu chez nous pour présenter un projet de pose de panneaux en collaboration avec EDF, il nous fait signer un contrat et une offre de prêt le même jour en nous expliquant bien que le projet doit être étudié et qu'il repassera nous expliquer la suite des événements si le projet est validé par EDF et leur société. LE 18 ON reçoit un coup de téléphone de la société nous expliquant que notre projet a été accepté et qu'ils viennent poser les panneaux le 20!!!! ils nous envoient un document attestant qu'ils avaient les accords tacites des organismes DDE et ddt et qu'ils avaient donc le droit de nous poser leur panneaux (CONTRAT sous mandat). LE JOUR de la pose j'appelle notre mairie qui s'oppose à la pose car aucuns dossiers n'ont été déposés!!!! La société INSISTE nous parle de relation de confiance...etc. Mais finalement ils partent!!! le 21 notre dossier arrive à la mairie, elle nous fournit un récépissé de dépôt de dossier de la société en notre nom. Nous nous rétractons auprès de la société pour manquement d'honnêteté abus de confiance. LE 07 juin on reçoit une lettre par recommandé de leur avocats nous stipulant qu'on a pas le droit de s'opposer à la pose et qu'il vont reprendre contact avec nous pour un nouveau rendez vous!!! QUELS RECOURS AVONS NOUS ??? merci d'avance pour vos réponses.